



À la découverte du Parc naturel régional du Pilat

Dominant fièrement les villes,
on repère de loin le massif du Pilat !
Moyenne montagne au caractère
authentique, le Pilat est un territoire
préservé à la porte des villes.
Depuis ses sommets, il offre au visiteur
des panoramas spectaculaires sur les Alpes,
le Mont Mézenc, la chaîne des Puys,
et même le Mont Ventoux.

*Le voici donc ce Pilat
que vous connaissez, mais...*

- > Connaissez-vous les projets
portés par ce territoire ?
- > Que savez-vous du Parc naturel
régional du Pilat ?
- > Savez-vous que votre ville
est "ville-porte du Parc"
et ce que cela signifie ?

Des paysages contrastés

Le Pilat est riche d'une grande diversité paysagère
découpant le territoire en 5 régions bien tranchées :
le Haut Pilat, le Pilat du Jarez, le Pilat rhodanien, la
région de Condrieu et la vallée de la Drôme.
Il abrite une nature préservée avec une faune et une
flore particulièrement riches.

Mille et une possibilités

C'est un merveilleux terrain de découverte et d'aven-
ture, sportives, culturelles, pédagogiques...

- balade en famille
- sorties nature
- randonnées à pied, à cheval, en raquette, ski de
fond, ou VTT
- dégustation de produits du terroir
- visites de musées et patrimoine bâti
- classes vertes...

Le Pilat est à votre porte... poussez la... et entrez !





Un territoire riche, mais fragile !

*Les axes de la Charte du Parc
"objectif 2010", un projet
pour l'avenir du Pilat*

- > **Affirmer son identité rurale** dans son environnement urbain, par une économie propre au territoire, fondée sur le développement durable et préservant ses paysages remarquables et ses milieux naturels.
- > **Établir avec ses Villes-Portes** une collaboration harmonieuse s'appuyant sur les vocations et les atouts complémentaires de chaque collectivité.
- > **Être ouvert** sur sa région et sur le monde.



Le massif du Pilat est labellisé
Parc naturel régional depuis 1974.

Un Parc naturel régional est un territoire rural, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable¹.

¹Le développement durable est "un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs."

La vocation du Parc

Il s'agit de protéger et valoriser son patrimoine naturel, mais aussi culturel et humain, en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.

Le territoire d'un Parc naturel régional est classé par décret du Premier Ministre pour une durée de dix ans renouvelable en fonction de la qualité de sa charte. La charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement de son territoire pour dix ans.

"Les Parcs naturels régionaux représentent dans notre pays un exemple d'harmonisation entre le développement économique et la préservation de l'environnement."

Valéry Giscard d'Estaing, 1977, Président de la République

Une collectivité originale

Le Parc est géré par un Syndicat Mixte regroupant la Région Rhône-Alpes, les Départements du Rhône et de la Loire, les 47 communes du territoire et les 16 villes-portes. Les représentants élus de chaque partie se réunissent au sein du Comité Syndical qui vote le budget, définit les programmes d'action, élit le président et le bureau qui applique la politique votée.



La région Rhône-Alpes compte 6 Parcs naturels régionaux.





La nature à la porte des villes

La particularité du Pilat est sa situation géographique à proximité immédiate des grandes agglomérations : proche de Lyon, aux portes de Saint-Étienne et des vallées du Gier et de l'Ondaine, surplombant la vallée du Rhône et non loin d'Annonay.

Vous avez dit “ville-porte”?

Les Parcs naturels régionaux entretiennent des relations privilégiées avec certaines communes urbaines situées à leur périphérie (accueil de scolaires, information touristique, sensibilisation des habitants, échanges culturels, actions de formation...). Ce sont les villes-portes du Parc.

Les “villes-portes” du Parc

Le Parc du Pilat compte 16 “villes-portes”, toutes membres du Syndicat Mixte, et donc signataires de la Charte du Parc. Elles participent au budget et sont représentées au Comité Syndical, chacune par un membre de son conseil municipal : le délégué.



La campagne commence là où s'arrête la ville sans effet de banlieurisation. C'est une forme d'exception urbaine.





Les villes-portes s'engagent dans le Parc

Dans un souci de “solidarité” entre ville et campagne, les Parcs établissent des liens avec leur périphérie urbaine. Pour le Parc naturel régional du Pilat, la très grande proximité des centres urbains fait de cette collaboration une orientation majeure de la charte.

La complémentarité Parc et villes

Le Parc et les villes-portes entretiennent des relations d'interdépendance. Ils constituent deux éléments indissociables d'un ensemble géographique complexe, pour constituer un environnement participant à la qualité de vie dont chaque habitant a besoin. Ils forment un tout.

- L'habitant du Parc trouve dans les villes les services, les infrastructures, les équipements qui lui sont nécessaires.
- Le citoyen bénéficie de l'image de qualité de vie pour sa proximité avec le Parc, des équipements de tourisme de nature et des produits agricoles de qualité.

Ils ont su faire partager l'idée d'un Parc dans le Pilat...

- > Dès 1946, Claude Berthier, professeur au lycée Claude Fauriel de Saint-Étienne, fut le premier à émettre l'idée d'un Parc dans le Pilat.
 - > Vingt ans après, le Docteur Bernard Muller, médecin des hôpitaux de Saint-Étienne reprenait cette idée.
- Le Parc du Pilat est né de la prise de conscience des habitants des villes de leur attachement historique à ce territoire du Pilat, aux espaces naturels riches et aux paysages exceptionnels.

“Établir avec ses villes-portes une collaboration harmonieuse s'appuyant sur les vocations et les atouts complémentaires de chaque collectivité.”

Charte “Objectif 2010”





Vivre

et faire vivre le Parc

Par vocation, le Parc naturel régional du Pilat est un lieu “dynamique, accueillant et ouvert” comme le souligne la charte “objectif 2010”. Et, pour continuer à vivre, il a besoin de votre dynamisme.

Comment participer à la dynamique du Parc ?

• Connaître nos territoires

Visitez, découvrez les espaces, les panoramas, les acteurs...

• Agir

Respectez les territoires ruraux et urbains par une attitude écocitoyenne.

Investissez-vous dans une association, votre entreprise, votre foyer avec des actions mettant en valeur vos territoires.

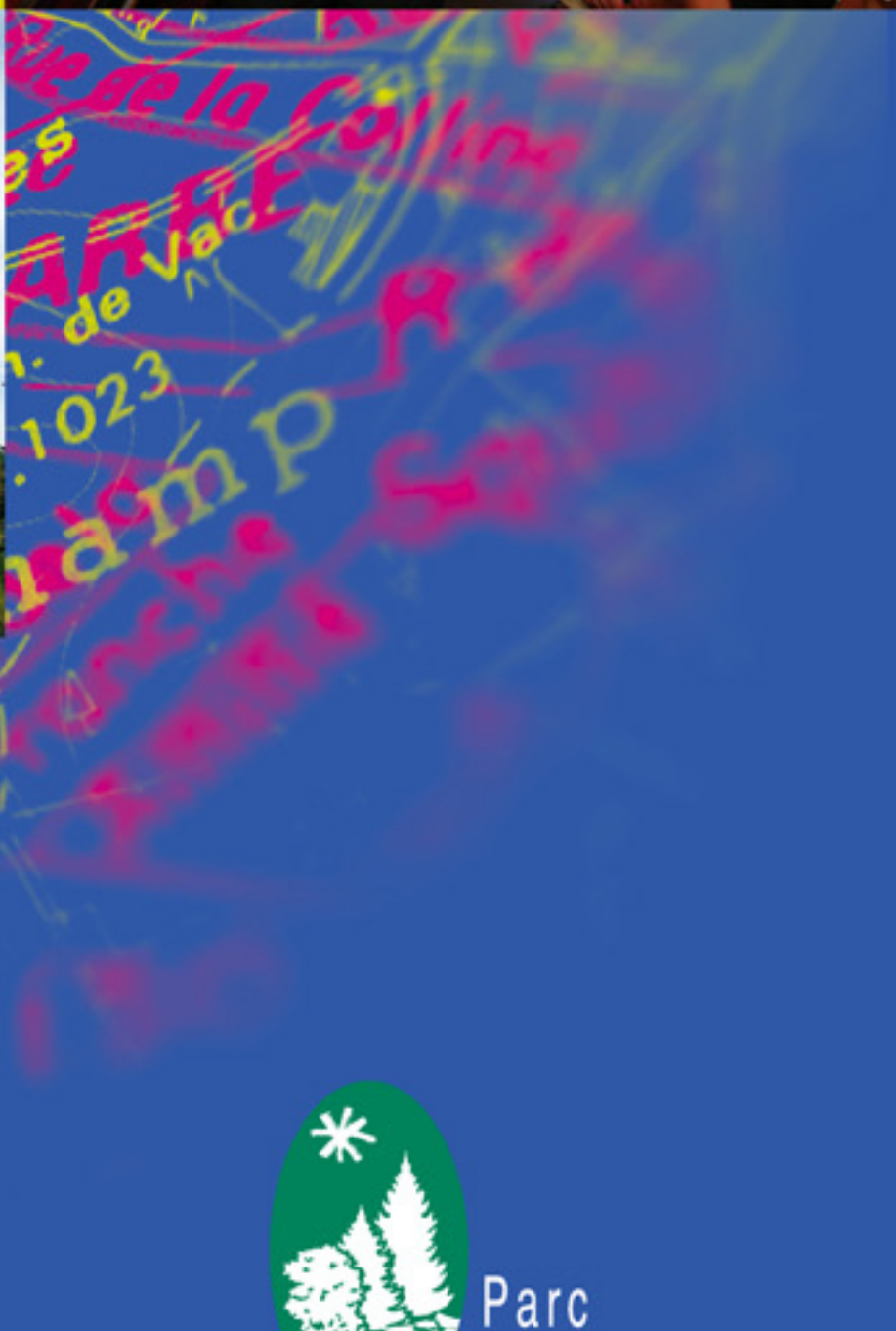
Plus encore, sur le territoire du Parc, toute initiative d'activités, sorties nature, randonnées, animations culturelles, ou toute autre forme d'événement, sont les bienvenus. Lancez-vous !

Et vous, qu'en pensez-vous ?

Remplissez le livre d'or du Parc naturel régional du Pilat : votre perception du Parc et vos idées nous intéressent.

Le Parc est aussi à vous, profitez-en !

Et prenez-en soin, il est fragile !



Parc
naturel
régional
du Pilat